



Le Ministre

Paris, le 18 DEC. 2007

NOTE

à l'attention de Mesdames et Messieurs les Recteurs d'académie

<u>OBJET</u>: Réforme des baccalauréats professionnels en 3 ans.

Comme vous le savez, je souhaite que la rentrée 2009 permette la mise en place de la réforme des baccalauréats professionnels en trois ans après la classe de troisième.

L'année 2008 sera pour sa part mise à profit pour engager une vaste consultation sur les modalités d'application de la réforme.

Cette consultation s'établira au niveau national, au travers du protocole de discussion que j'ai signé avec plusieurs organisations syndicales, afin d'intégrer la réforme des baccalauréats professionnels dans un vaste plan de valorisation de la voie professionnelle.

Elle se caractérisera également par un travail de conception des nouveaux diplômes, notamment dans le cadre des commissions professionnelles consultatives. Je serai vigilant pour que des parcours diversifiés soient proposés aux jeunes afin de les amener vers les plus hauts niveaux de qualification tout en permettant à chacun l'acquisition d'un niveau V de formation, CAP et BEP.

Mais, conformément à mon courrier du 3 décembre, la consultation doit aussi s'établir, sous votre responsabilité, au niveau des académies.

L'année 2008 doit vous permettre de préparer au mieux la réforme en 2009 et poursuivre l'expérimentation engagée : vous affinerez notamment les projets au regard des besoins propres a chaque champ d'activité professionnelle. Toutefois cette nouvelle étape a pu susciter des inquiétudes sur le terrain et nécessiter de prolonger le travail technique. Pour dépasser ces difficultés, il est indispensable d'approfondir la concertation, non seulement sur les perspectives 2009 mais aussi sur les modalités de la rentrée 2008, avec les partenaires sociaux, les acteurs du monde économique et les conseils régionaux.

C'est dans ce cadre, et après avoir procédé à une large concertation, que les expérimentations seront approfondies, chaque fois que cela est possible, et évaluées, en s'appuyant sur les projets des établissements.

Je com pre mu vous. Raci.

Xavier DARCOS

MEN/JOUVE/07-00 @ 8 8

PROTOCOLE de DISCUSSION

Etabli entre

le Ministre de l'éducation nationale

le SNETAA,

Syndicat National de l'Enseignement Technique Action Autonome

le SGEN-CFDT,

Fédération des Syndicats Généraux de l'Education Nationale et de la Recherche Publique

le SE-UNSA

Syndicat des Enseignants

et

le SNALC-CSEN

Syndicat National des Lycées et Collèges

En scolarisant environ 30% des lycéens, l'enseignement professionnel démontre qu'il est une voie de réussite a part entière aux côtés des voies générale et technologique.

Il contribue ainsi à la réalisation des objectifs fixés par la loi d'orientation sur l'avenir de l'Ecole du 23 avril 2005 : aucun jeune ne doit sortir du système scolaire sans une qualification minimale de niveau V et 80% d'une génération doit atteindre le niveau IV.

L'enseignement professionnel participe à la lutte contre les sorties sans qualification dans une perspective de formation et d'insertion professionnelles.

Toutefois, les données les plus récentes font apparaître que l'Ecole ne parvient pas à faire réussir tous les élèves. C'est ainsi que 160.000 jeunes sortent encore, chaque année, du système scolaire sans qualification.

La lutte contre l'échec scolaire et contre les sorties sans qualification apparait donc comme une priorité qui doit rencontrer un large consensus.

.../...

Parallèlement la création des baccalauréats professionnels en 1985 a permis l'augmentation significative des taux d'accès au niveau IV de formation, contribuant à la société de la connaissance et aux besoins en emplois qualifiés des branches professionnelles. Pour répondre aux objectifs de qualification fixés par la Nation, le nombre de bacheliers professionnels doit augmenter.

Aussi, le Ministre de l'Education Nationale et les organisations syndicales estiment indispensable que soit engagé un plan ambitieux de valorisation et de rénovation de l'enseignement professionnel.

Cette réforme d'envergure doit permettre d'augmenter l'attractivité des lycées professionnels et d'offrir au corps des Professeurs de lycée professionnel des perspectives ambitieuses.

Les signataires décident d'engager des discussions en s'appuyant sur les principes suivants :

- la voie professionnelle doit participer à l'augmentation du niveau de qualification
- la spécificité de l'enseignement professionnel qui vise prioritairement à l'insertion professionnelle des jeunes doit être confortée
- l'enseignement professionnel doit pouvoir proposer des cursus de scolarité permettant la qualification au niveau V (CAP/BEP), au niveau IV (bac pro) et la perspective de qualification au niveau III (BTS, licence professionnelle).

Sur le fondement de ces principes, le Ministre de l'Education Nationale et les syndicats signataires conviennent d'un programme portant sur les modalités futures de la mise en œuvre de la réforme des baccalauréats professionnels en trois ans à la rentrée 2009.

Le travail en commun, qui permettra d'organiser l'évolution de l'enseignement professionnel et en particulier celle des baccalauréats professionnels se concentrera entre autres sur :

- la place et le statut des diplômes de niveau V afin de renforcer leur capacité d'insertion dans l'emploi et la reconnaissance réelle par les branches professionnelles ;
- la détermination de passerelles entre les formations de niveau V et les formations de niveau IV ;
- l'organisation de la scolarité et les modalités pédagogiques des baccalauréats professionnels en 3 ans selon les publics ;
- l'évolution de l'enseignement professionnel pour qu'il accueille des publics diversifiés dans le but d'augmenter les niveaux de qualification;
- les perspectives pour favoriser la réussite des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur;
- la mise en place de parcours diversifiés dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation.

Dans cette perspective, l'année 2008 sera mise à profit pour préparer au mieux la réforme dans les académies où notamment :

- les projets seront affinés au regard des besoins propres à chaque champ d'activité professionnelle ;
- des concertations seront conduites pour assurer les meilleures conditions d'implantation des sections ;
- les expérimentations seront approfondies et évaluées.

Les travaux trouveront un prolongement et s'appuieront sur l'expertise des commissions professionnelles consultatives.

Fait à PARIS, le 18 décembre 2007

Christian LAGE

SNETAA

Thierry CADART SGEN-CFDT

Luc BERILLE SE-UNSA Bernard KUNTZ

Xavier DARCOS Ministre de l'Education nationale